

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2019

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le Maire présente les budgets primitifs de 2019.

Le conseil municipal vote le budget principal qui s'équilibre à 556 940 euros en section de fonctionnement et à 672 500 euros en section d'investissement.

Le budget du CCAS s'équilibre à 658 euros en section de fonctionnement et à 47.77 euros en section d'investissement.

Le conseil vote de budget d'Assainissement qui s'équilibre à 54 708 euros en section d'exploitation et à 57 975.72 euros en section d'investissement.

Il vote le budget du Lotissement qui s'équilibre à 1 725.28 euros en section de fonctionnement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces quatre budgets.

VOTE DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taxes de 2018, soit :

- TH	20.34 %	77 617 €
- TF	14.39 %	36 867 €
- TFNB	33.94 %	30 953 €
	Total produit fiscal attendu	145 437 €

TAXE D'ASSAINISSEMENT 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le tarif de 2018 de la taxe d'assainissement pour l'année 2019, soit :

- Abonnement annuel : 30 euros
- Le m3 : 1.16 euros

CREANCES ETEINTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter en créances éteintes au compte 6542 la somme de 352.58 euros.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS DU 26 MAI 2019

8 h 00 – 10 h 30 : des ABBAYES B. – GUEDE P. – MORICE T.

10 h 30 – 13 h 00 : ROUSSELET M. FLEURY J.P. LHERMITTE C.

13 h 00 – 15 h 30 : LECOMTE P. DUFOSSÉ S. LEFAUX D.

15 h 30 – 18 h 00 : LECOMTE F. – LENFANT A. – MELLINGER P.

QUESTIONS DIVERSES

- **Modification des statuts de la CDC du Perche**

Suite au déménagement du siège de la Communauté de communes au 3 rue Doullay, à Nogent-le-Rotrou, il est nécessaire de modifier les statuts de l'intercommunalité comme suit :

« Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est établi à Nogent-le-Rotrou 3 rue Doullay »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification des statuts.

- **Modification des statuts du SIE de la Vallée de la Berthe**

Suite à la création de la commune nouvelle d'Arcisses (Brunelles, Coudreceau et Margon, et conformément à l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018318-0002 du 14.11.2018, il est nécessaire de modifier les statuts du SIE de la Vallée de la Berthe comme suit :

« Article 1er : Création du Syndicat

En application des articles L5211-1 et suivants et L5121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Arcisses (uniquement les abonnées de anciennement Margon), Argenvilliers, Beaumont-les-Autels pour les rues et tieudits mentionnés sur la liste annexée aux présents statuts, Champrond-en-Perchet pour les rues et lieudits mentionnés sur la liste annexée aux présents statuts, La Gaudaine, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge et Vichères, un syndicat dénommé :

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Berthe”

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification des statuts.

- **Subventions communales**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité les subventions suivantes :

- Badminton club Thiron : 50 euros
- Budget du Lotissement communal : 1 725.28 euros

- **Relais de la Source**

Le Maire et Murielle ROUSSELET donne le compte rendu de l'avancée des travaux du futur restaurant.

- **Fête du 14 juillet 2019**

Suite à un échange avec la mairie de Vichères, le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'organiser un feu d'artifice en commun à l'étang de Vichères le 14 juillet.

Le Maire donne lecture de divers courriers

Prochaine réunion le jeudi 16 mai 2019 à 20 h